

Action collective « Elections professionnelles »

Intitulé :

« Comment mettre en place le Comité social et économique ? »

Objectifs :

Les ordonnances Macron prévoient la mise en place d'une instance de dialogue social unique, le Comité Social Economique, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019.

Derrière le résultat des élections se cachent des enjeux importants pour les syndicats et pour l'entreprise. Les risques d'annulation d'élections sont importants. Il est donc indispensable que l'entreprise sécurise le déroulement des élections.

Les objectifs de la formation sont de :

- Maîtriser les étapes de la préparation, de l'organisation et du contrôle des élections
- Respecter les obligations légales et réglementaires
- Actualiser ses connaissances suite aux ordonnances Macron

Programme :

- L'obligation d'organiser les élections :
 - seuils d'assujettissement,
 - cadre de mise en place,
 - nombre de représentants ...
- La procédure électorale :
 - électorat et éligibilité,
 - négociation du protocole d'accord préélectoral,
 - organisation matérielle,
 - clôture du scrutin ...
- Le contentieux électoral

Coordonnées :

GRUGNARDI Magali

Tél : 04.42.27.32.75

Mail : grugnardi@uimmpaca.fr